N° 54. — 1848. — 28me ANNÉE. LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. DIMANCHE 10 SEPTEMBRE.

L'ÉCHO DES VALLÉES,

Journal Pyrénéen.

ON S'ABONNE :
A Bagnères-de-Bigorre, au bureau du Journal, place Napoléon;
A Paris, à l'Office-Correspondance de Ch. LEJOLIVET et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et en Province chez les Directeurs de Messageries.

L'ÉCHO DES VALLÉES PARAIT LES 1, 5, 10, 15, 20 ET 26 DE CHAQUE MOIS.

Les articles de nature à intéresser le public sont insérés *gratis*.
Les lettres et tout ce qui concerne la rédaction doivent être envoyés FRANCO au bureau du Journal.
AVIS. — Les annonces devront être remises deux jours avant la publication.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la ville..... 10f
Pour le département..... 12f
Pour la France..... 13f

INSERTIONS :
Annonces, la ligne..... 16c
Réclames, la ligne..... 25c

Bagnères-de-Bigorre.

RÉPERTOIRE DE M. DALLOZ.

Grâce à la sagesse de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement, les esprits sérieux, effrayés de la menace d'un bouleversement complet de l'ordre judiciaire, sont déjà pleinement rassurés. L'ère nouvelle qui s'ouvre devant nous ne peut qu'être favorable aux fortes études. Sous le régime Républicain pour être plus qu'un autre, il faudra valoir plus qu'un autre. Comme moyen d'arriver aux fonctions publiques, on ne devra reconnaitre que la supériorité de l'intelligence et du savoir.

La science du droit, loin de périr en France, ne pourra donc que grandir encore.

L'infinie diversité des objets qui composent les matières civiles et criminelles, l'accumulation incessante des lois et des décrets, la divergence des opinions jurisprudentielles et doctrinales, font sentir à l'homme qui cherche à s'instruire la nécessité de trouver un guide sûr qui l'empêche de s'égarer dans ce dédale immense, et qui lui économise un temps précieux trop souvent perdu dans de pénibles recherches.

Ne peut-on pas dire déjà du Droit Français ce que Tite-Live disait du Droit Romain : *In immensa aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatique erat juris.* (Lib. 3., n° 34.)

Où chercher des lumières pour éclairer ce véritable abime des lois confondues les unes avec les autres? De notre temps, la science a besoin de s'acquérir vite. Les travailleurs du droit, comme les autres travailleurs, sentent, de bonne heure, la nécessité de vivre du fruit de leurs peines. Autrefois, on était obligé de savoir mieux, mais on était dispensé de savoir autant de choses qu'aujourd'hui.

Ce serait donc un bienfait rendu aux adeptes du Barreau et de la Magistrature, que de rassembler dans un seul corps d'ouvrage les trésors les plus précieux de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence. Etudier l'origine et la filiation des lois, suivre à travers les âges et les peuples divers leurs modifications successives, allier à la science des lois, celle des faits historiques, joindre à l'interprétation de nos Codes, celle du Droit des gens, du Droit public, du Droit canonique, du Droit administratif, placer par ordre alphabétique une série de traités méthodiques complets, éclairer chaque question des solutions qu'elle a reçues en les dégageant de toute discussion parasite, rendre les recherches aussi promptes que faciles par des tables parfaitement conçues, tel est le grand monument que MM. Dalloz élèvent à la jurisprudence française !

Il était difficile d'arriver à la perfection d'une œuvre aussi vaste dans un premier essai. L'ouvrage que nous annonçons avait été précédé, en 1824, d'une première édition. Quelqu'incomplet, quelque défectueux que ce travail paraisse aujourd'hui, si on le compare avec les développemens qui lui sont maintenant donnés, il fit sensation dans le monde judiciaire. M. Dalloz aîné comprit que le succès oblige. Pour en obtenir un plus grand, il a renoncé au poste brillant qu'il occupait à la tête du Barreau de la Cour de Cassation, il s'est privé d'entrer dans la carrière des honneurs où son talent l'appelait, il a tout sacrifié, pour dévouer sa vie à une entreprise immense, honorable sans doute, mais surtout éminemment utile. Armand Dalloz, jurisconsulte si distingué et si connu par son Dictionnaire qui est entre toutes les mains, est venu s'associer à l'accomplissement de l'œuvre fraternelle. Dirigée par deux hommes si savans, cette importante publication avance à grands pas. Le IXe volume a paru depuis la révolution de février. Toutes les modifications que le régime républicain annonce, arriveront à temps pour trouver leur place naturelle dans l'ouvrage.

J'aurais voulu en donner une idée en prenant des questions, jusqu'à ce jour imparfaitement comprises, et sur lesquelles MM. Dalloz ont jeté des lumières nouvelles; mais la longueur de la tâche que j'aurais essayée m'oblige d'y renoncer. D'ailleurs, ce Répertoire est déjà si répandu que nous pouvons nous borner à inviter ceux qui ne le connaissent pas à le parcourir. Nous sommes sûrs de lui rendre un véritable service en leur donnant l'idée d'en enrichir au plutôt leur bibliothèque, car ce livre peut dispenser de tous les autres et nul ne saurait dispenser de celui-là.

PAR UN MAGISTRAT, *de Bagnères.*

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

La saison du Casino touche à sa fin. Mais avant de quitter Bagnères, M. Beckhaus organisera le Casino d'hiver, qui servira de *trait-d'union* entre la saison de 1848 et celle de 1849. Au nombre des innovotions que le Casino prépare pour l'année 1849, nous devons placer en première ligne l'organisation d'un *cours de piano*, qui aura lieu dans la grande salle de l'établissement, et qui sera dirigé par l'un des meilleurs pianistes de Paris. Le prix d'admission sera très modéré, et il permettra à tous nos enfans, riches et pauvres, de profiter des avantages d'une éducation en commun. Ce cours de piano doit nécessairement attirer un grand nombre d'étrangers à Bagnères, et il contribuera bien certainement à les y fixer.

—

Nous apprenons que M. Lassaigne et Ricard, sollicités par M. le directeur du Casino, ont consenti à donner, demain lundi, une séance de magnétisme au Casino. Cette séance, à laquelle nous convions tous les sociétaires, sera des plus curieuses. La soirée se composera, comme d'habitude, d'un concert et d'un bal.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DES VALLÉES.

UNE SÉANCE DE MAGNÉTISME
EN PRÉSENCE DE
L'ÉMIR ABD-EL-KADER,
PAR
M. LASSAIGNE ET SA SOMNAMBULE,
ACCOMPAGNÉS DE
M. J.-J.-A. RICARD.

—

« Les phénomènes que présentent
» les somnambules, les voyants et
» les extatiques, sont de tous les
» temps et de tous les pays. »
(J.-J.-A. RICARD.)

Abd-el-Kader, l'émir captif, venait de donner aux officiers supérieurs de la garde commise à sa surveillance, un déjeûner de fête, à la coutume des arabes : c'était le vendredi 2 septembre 1848. M. Lassaigne avait reçu de M. le capitaine Boissonnet l'invitation de se rendre avec son excellente somnambule *Prudence*, au château de Pau, pour y faire des expériences devant l'émir et sa suite.

A deux heures après-midi, M. Lassaigne, sa somnambule et M. Ricard furent introduits dans l'appartement d'Abd-el-Kader.

C'est une vaste chambre, au deuxième étage, dont le plafond est élevé à quatre mètres environ du parquet. Cette pièce est boisée, par places; la majeure partie des lambris est tendue de coton rouge; il n'y a aucune des dorures fabuleuses que les habitants de Pau disent entourer l'émir et les siens. Une grande porte donnant sur un long corridor; en face de cette porte, une vaste et antique fenêtre, d'où l'on découvre Jurançon, une foule de villages et les hautes montagnes des Pyrénées, avec leurs fronts chauves et noirs, leurs gorges de neiges et de glaces éternelles, leurs flancs bruns et arides; une cheminée immense; un lit à baldaquin; un pauvre canapé, quelques vieilles bergères laissant aller leur duvet rongé des vers, quatre ou cinq fauteuils disparates, deux tables peu luxueuses; des nattes roulées et placées sur le parquet, le long des parois de la muraille, pour y servir de siéges; deux matelas peu propres, étendus dans les angles de droite de la chambre; telle est la disposition du lieu de séjour de l'illustre guerrier.

Abd-el-Kader, assis sur son lit, au milieu de plusieurs tas de livres arabes, vêtu de son ample burnous blanc, coiffé d'une espèce de gaze en poil de chameau, chaussé de demi-bas de laine, entouré de vingt à vingt-cinq africains respectueux, avait la figure calme autant qu'elle est belle et expressive. Ses grands yeux noirs, brillant dans leurs orbites, surmontés d'épais sourcils, illuminent, d'une flamme ardente, son front vaste et intelligent, sur lequel on remarque un léger tatouage. Une longue barbe d'ébène, naturellement bien plantée et bien fournie, qui laisse voir une bouche moyenne ornée d'un double rang de perles, donne, à sa physionomie ouverte, un caractère de noble fermeté. Sa main petite, blanche et douce termine gracieusement un bras nerveux et musclé, dont il est aisé de deviner la puissance. Il paraît âgé de trente-cinq ans environ, et d'une vigueur de corps peu commune.

A l'arrivée de la société, Abd-el-Kader, qui lisait probablement quelques versets de Koran, ne se dérangea point de sa lecture. Cependant, une ou deux minutes après notre entrée, il ferma son livre et sourit affectueusement, en faisant signe de la main qu'il nous invitait à nous asseoir.

Après quelques paroles échangées entre Abd-el-Kader et le capitaine Boissonnet, qui voulut bien servir d'interprète, M. Lassaigne magnétisa sa somnambule. La plupart des Arabes parurent étonnés de voir le sujet succomber si promptement au sommeil, sous l'influence des passes magnétiques. Abd-el-Kader, lui, se montra tout-à-fait indifférent. Aussitôt, les expériences commencèrent.

PREMIÈRE EXPÉRIENCE.
Insensibilité physique.

La somnambule endormie se laisse enfoncer dans les chairs, et à une grande profondeur, plusieurs longues et fortes épingles. On lui applique sous le nez, pendant long-temps, un flacon contenant plus de cent vingt grammes d'ammoniaque liquide concentré; elle respire comme d'habitude, et ne paraît ni incommodée, ni contrariée de ces épreuves.

DEUXIÈME EXPÉRIENCE.
Vision malgré l'occlusion des yeux.

L'émir voit, en souriant, qu'on prend la peine de matelasser les yeux du sujet, de comprimer les tam-

Mardi prochain, le Casino donnera une *soirée extraordinaire*, composée d'une grande séance de magnétisme, par MM. Ricard et Lassaigne. Des expériences tout-à-fait nouvelles auront lieu ; des *sujets* extraordinaires seront soumis à des épreuves décisives, et qui doivent impressionner vivement l'assistance. L'orchestre, au grand complet, exécutera les plus jolis morceaux du répertoire de M. Waldteufel. Un bal terminera cette soirée, qui sera l'une des plus brillantes de cette année, et qui ne peut manquer de réunir, non-seulement les habitans de Bagnères, mais aussi les nombreux étrangers que possède en ce moment notre ville.

—

M. Villeneuve-Butel nous prie de publier les lignes qui suivent :

« Auteur d'un projet dont le conseil municipal veut bien me faire l'honneur d'entendre la lecture, ce que m'a appris un de ses honorables membres, il m'a été affirmé que certaines personnes assuraient que ce travail est l'œuvre de M. Daube, avocat; elles me prouvent assurément qu'elles n'en connaissent point la rédaction.

» Si ce propos, dont je ne veux pas sonder toute la malveillance, n'était une injure à l'adresse de cet estimable avocat, j'eusse gardé le plus profond silence.

» M. Daube n'a pas besoin d'interprète pour quoi que ce soit; s'il arrivait qu'il fût forcé d'en prendre un, il le choisirait plus habile que lui, conséquemment pas moi.

» Je viens donc déclarer, et on ne s'en apercevra que trop vite, que cet espèce de projet est de moi, *de moi seul*.

» VILLENEUVE-BUTEL. »

—

Jusqu'à ce jour, l'arrondissement minéralogique de Toulouse, placé sous la direction de M. Vène, ingénieur en chef, a compris les quatre départemens de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

Le ministre des travaux publics a décidé, le 12 du mois d'août, que cet arrondissement se composera à l'avenir, et à dater du 1er septembre, des six départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, des Landes et de l'Ariège.

La même décision porte que l'ingénieur ordinaire de Toulouse sera chargé des deux départements de la Haute-Garonne et du Gers.

Qu'un autre ingénieur ordinaire en résidence à Pau sera chargé des trois départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes.

—

VENDANGES. — Monsieur le rédacteur, ne trouverez-vous pas opportun de rappeler à vos lecteurs qu'il est un moyen fort simple, pour les vignerons, d'échapper à ce terrible impôt que leur font payer chaque année les tonneliers? La récolte de 1848 promet d'être aussi abondante que celle de 1847; et, dans bien des localités, la futaille coûtera plus que le vin. Il convient donc de donner aux cultivateurs le moyen, déjà expérimenté, de conserver tout ou partie de leur récolte à peu de frais.

Ce moyen, c'est la construction, dans chaque village vinicole, de citernes *étanches*, dans lesquelles pourront être amassées d'énormes quantités de vin sortant du pressoir, et où elles se conserveront parfaitement. La construction de ces citernes est économique comparativement aux futailles, et bien souvent des caves voûtées, déjà faites pour d'autres usages, peuvent être converties à peu de frais en ces citernes au moyen d'un revêtement intérieur imperméable.

Rien ne s'oppose à ce que, dans les communes où les propriétés sont très morcelées, un certain nombre de petits cultivateurs ne se réunissent pour construire, à frais communs, plusieurs de ces citernes, dont l'une recevrait les vins du meilleur crû, l'autre les crûs médiocres, et la troisième les crûs de qualité inférieure.

Sans vouloir faire ici du socialisme, je conseillerai aux communes d'entreprendre la construction de ces citernes, dont l'emplissage se ferait sous le contrôle d'un délégué de la municipalité, afin de constater la part qu'aurait chaque cultivateur dans la propriété de la cuvée et ce qu'il devrait prendre à l'époque de la vente, qui ne pourrait se faire qu'après le temps nécessaire pour la parfaite bonification du vin.

Les vieux soldats des armées françaises qui ont fait les campagnes d'Allemagne se souviennent encore d'avoir bu de bien excellens vins qui avaient été conservés dans des citernes de ce genre.

Agréez, etc. *(Moniteur industriel.)*

—

*** Un projet de colonisation appuyé d'un nombre considérable de signatures de propriétaires, cultivateurs, etc., de Paris et des départements, vient d'être présenté à l'assemblée nationale par *la compagnie de défrichement des terres incultes de la France*. — Ce projet dont les combinaisons, à la fois heureuses et simples, peuvent résoudre le point essentiel de la question relative à l'organisation du travail doit, dit-on, sérieusement fixer l'attention des représentants du Pays, en ce que la compagnie n'expose pas seulement une idée, mais offre encore le moyen de la mettre à exécution. — Ainsi elle propose à des conditions qui sont développées dans le projet de prendre d'abord mille travailleurs sur les terres dont elle a fait l'acquisition dans plusieurs départements et de prouver, par cet essai de colonisation, qu'elle prend l'engagement de continuer, sur tous les terrains dont elle est déjà ou deviendra propriétaire, que le plan qu'elle s'est tracée doit produire les plus heureux résultats, et diriger, dans un temps rapproché, les bras et les capitaux vers l'agriculture. — On comprend qu'un projet de cette nature qui a pour but de créer le travail, de l'organiser, en même temps qu'il a pour objet d'améliorer le sort du travailleur et de ramener le calme et la confiance dont l'agriculture, a besoin pour prospérer; on comprend, disons-nous, qu'un projet de cette nature ait de bien légitimes droits aux sympathies de tous les hommes qui veulent sincèrement le bien du pays. Puisse-t-il être favorablement accueilli par l'assemblée nationale et recevoir une prompte exécution. Tous les hommes intéressés dans la question doivent former ce vœu.

—

*** M. BARBIER-BERGERON, dentiste, prolongera son séjour à Bagnères-de-Bigorre jusqu'à la fin de la saison. Cet excellent praticien reçoit tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir, maison ORTALIS, place Lafayette.

On peut s'adresser à lui de confiance : toutes les opérations qui regardent la bouche lui sont familières.

NOUVELLES DE LA FRANCE.

— Voici une petite scène pleine d'intérêt qui s'est passé jeudi dans une pension d'officiers de la garde républicaine, et que nous tenons d'un témoin oculaire. Le nom du citoyen Lacoste, lieutenant de cette garde, avait paru, le matin, au *Moniteur*, parmi ceux des chevaliers de la Légion-d'Honneur nouvellement promus, et ses camarades, assis autour de la table, le félicitaient. Le commandant Baillemont entre tout à coup, et, en présence des officiers réunis, ôte sa croix, la présente au jeune lieutenant et lui dit : « Prenez-la, mon ami; vous m'avez sauvé la vie à la barricade de l'Hôtel-Dieu, lorsque, déjà blessé, je reçus dans vos bras deux coups de feu. Conservez-la comme une marque de ma reconnaissance. »

A peine avait-il achevé, que le capitaine Mathieu, dont la conduite aussi a été admirable dans nos tristes journées, présente au commandant Baillemont la croix qu'il avait gagnée dans une de ses nombreuses campagnes : « Tenez, lui dit-il, commandant, prenez la mienne ; elle est un peu écornée par un coup de pince d'un insurgé ; mais elle vous rappellera aussi un bon souvenir : je la portais lorsque, le 25 juin, vous m'arrachâtes à une mort certaine, dans la rue Planche-Mibray. »

— Voici un fait qui peut donner une idée de la dépréciation des propriétés dans Paris. Un jeune homme qui venait de toucher la dot de sa femme, avait acheté au mois de décembre dernier, pour 500,000 fr., une magnifique maison dans le faubourg Saint-Honoré. Pour attendre les délais de la purge légale, il plaça ses fonds au trésor. Survint la révolution de février, qui fit tomber les bons du trésor de 40 0/0 et réduisit son capital à 300,000 fr., qu'il donna en à-compte, croyant obtenir terme et délais pour le surplus, mais il y avait des créanciers inscrits, il fut poursuivi, et par suite de saisie immobilière, sa propriété a été revendue,

---

pons, et de lui envelopper toute la tête jusqu'à la poitrine d'un épais et lourd burnous, que ne supporterait ainsi, par la chaleur qu'il fait, aucun des africains présents à la séance.

On demande à Abd-el-Kader comment il désire s'assurer que le sujet, dans un tel état, distingue les objets sur lesquels on appelle son attention. Bien moins exigeant que ne le sont les européens en général, l'émir se contenta d'écrire son nom en français et en arabe et de demander qu'on le soumît à la somnambule. Aussitôt, celle-ci porta le papier contre sa poitrine et lut, ou plutôt épela A... ab... ab... del... Abd-el-Ka... der, Abd-el-Kader. L'émir sourit, posa sur un livre le roseau qui lui sert de plume, fit un signe d'approbation et de contentement, et demanda qu'on délivrât la somnambule des obstacles qui la fatiguaient.

TROISIÈME EXPÉRIENCE.

Compréhension et exécution de l'ordre mental.

Après qu'on eut accordé quelques instants de repos à la somnambule, on demanda à Abd-el-Kader ce qu'il désirait qu'elle exécutât.

— Qu'elle aille prendre le chapelet que mon oncle porte à la ceinture, dit-il.

L'ordre fut traduit tout bas à l'oreille du magnétiseur, qui se tenait silencieux et immobile derrière son sujet. A l'instant même, la somnambule se lève, traverse obliquement la chambre, se courbe devant le vénérable vieillard, qui est assis à la manière des tailleurs sur un matelas, et dont l'étonnement semble mêlé d'effroi ; elle porte les mains à la ceinture du mahométan, décroche le lourd chapelet, et l'apporte à son magnétiseur, aux grands applaudissements de l'émir, qui avait dû prier son oncle de ne pas s'opposer à l'expérience.

La satisfaction que venait de montrer Abd-el-Kader nous engagea à lui demander de donner un ordre nouveau. Cette fois, l'émir désira que la somnambule allât baiser les genoux de l'un de ses frères. L'ordre fut à peine communiqué à M. Lassaigne que la somnambule, qui était revenue à sa place, se leva hardiment, marcha droit vers le jeune arabe, et déposa un baiser sur ses genoux, joints alors, et couverts du burnous oriental.

QUATRIÈME EXPÉRIENCE.

Influence du cuivre sur le système nerveux de la somnambule.

Le magnétiseur ayant annoncé que le cuivre, approché à quelques pouces de la somnabule, lui produisait une sensation pénible, on proposa d'avoir plusieurs boîtes pareilles, d'enfermer du cuivre dans l'une d'elles, de les disposer dans un certain ordre, à l'insu du magnétiseur et des partisans avoués du magnétisme, d'en faire approcher le sujet, et de lui demander d'indiquer, sans toucher aucune des boîtes, celle où le cuivre se trouverait. Certes, cette expérience, faite dans de telles conditions, devenait concluante, en cas de réussite. Eh bien, la somnambule, après avoir promené sa main au-dessus des boîtes, à quinze centimètres environ, indiqua précisément la boîte contenant le cuivre! Cependant la masse métallique était bien faible, car ce n'était qu'un clou de fauteuil.

CINQUIÈME EXPÉRIENCE.

Illusion des sensations.

Le magnétiseur proposa que l'on prît par la main sa somnambule, qu'on lui commandât de marcher, et que l'on eût la volonté qu'elle se figurât appuyer les pieds sur telle ou telle chose, au lieu du parquet.

Le docteur du château se mit alors en rapport avec la somnambule, et prit la volonté que le parquet se trouvât, pour le sujet, momentanément couvert de verre cassé. Ah! fit la somnambule aussitôt, je me blesse les pieds, vous voyez bien qu'il y a là du *verre cassé*, et que je ne puis avancer.

Après le médecin, M. le Rédacteur en chef du *Mémorial des Pyrénées*, demanda à faire une expérience du même genre. Il fut mis en rapport avec la somnambule, et voulut qu'elle s'imaginât marcher dans la crême à la vanille. C'était là une idée assez bizarre, idée de journaliste incrédule, mais le sujet n'y échoua point. Après avoir fait deux pas, la somnambule, tâtonnant des pieds, dit : mais je ne sais pas précisément dans quoi je marche. C'est de la vase très molle, cependant ce n'est pas de la vase. Attendez, laissez-moi sentir.. C'est.. Ah! que c'est drôle! *C'est de la crême à la vanille.* — L'illusion était complète.

La somnambule était fatiguée, M. Lassagne la réveilla.

M. Ricard, de qui le coup-d'œil rapide, exercé et sûr, est connu de tout Paris, a examiné avec le plus grand soin la tête si remarquable d'Abd-el-Kader, avec qui il s'est entretenu long-temps, par l'intermédiaire d'un interprète.

Le professeur ayant demandé à l'Emir [illegible] sait des phénomènes du somnambulisme, Abd-el-[illegible] lui répondit : « Nous avons en Afrique des personnes » qui ont les mêmes facultés que la dame qui est ici; » mais on croit généralement, dans notrs pays, que ces » voyants obéissent à la puissance de bons ou de mau» vais génies, selon qu'ils font le bien et le mal. »

Il est plus que probable que l'émir avait déjà vu e étudié des somnambules et des extatiques.

mercredi dernier, aux criées du même tribunal civil, pour la somme de 200,000 fr., dont il était resté débiteur. De telle sorte qu'après avoir payé comptant une maison de 500,000 fr., il se trouve aujourd'hui réduit à la misère, sans qu'on puisse lui faire le plus léger reproche d'imprudence ou de désordre.

— Mlle Rosa Méjan, fille d'un ancien colonel, baron de l'empire, et dont nous avons déjà eu occasion de parler, poursuit avec un zèle et un dévoûment incessans l'œuvre charitable qu'elle a entreprise en faveur des veuves et des orphelins d'anciens officiers.

Mercredi dernier, à la sollicitation de mademoiselle Rosa Méjan et à l'aide de la bienveillante participation du clergé de la Madeleine, a eu lieu dans cette paroisse une œuvre de charité à laquelle assistaient 134 veuves ou orphelins d'officiers de l'empire. A la suite de l'office divin célébré par M. l'abbé d'Ancel dont le nom se rattache à tous les actes de charité, M. l'abbé Bessière a prononcé un sermon écouté avec un pieux recueillement et qui a produit sur les assistans une profonde sensation.

Une quête a été faite par Mlle Méjan et par la veuve du général Dutertre. Le produit de cette quête sera distribué à celles de ses compagnes qui se trouvent dans le besoin le plus nécessiteux.

— Deux braves négocians du faubourg Saint-Antoine étaient depuis longtemps en discussion pour une somme de 750 fr. Le procès semblait impossible à terminer. Enfin, l'un des d'eux négocians eut une idée lumineuse.

— Il y a un moyen de tout arranger, dit-il.

— Comment cela? en partageant?

— Non pas, en transigeant.

— Voyons la transaction.

Le premier interlocuteur, au lieu de répondre, avait mis dans une enveloppe sept billets de 100 fr. Sur l'enveloppe, il écrivit l'adresse de l'abbé Roux (le patron des femmes pauvres du faubourg Saint-Antoine.)

L'autre négociant lui donna la main et la transaction fut accomplie.

Nous recommandons à nos lecteurs ce moyen d'arranger les affaires difficiles.

— Un fait de captation gastronomico-électorales s'est produit dans la commune de Blancfossé, arrondissement de Clermont-en-Dumoisis.

Le nommé Devampet, ayant l'ambition d'être conseiller municipal, s'adressa non aux consciences, mais aux estomacs des électeurs.

Il promena dans les rues une génisse merveilleusement grasse. Cette génisse était parée de petits drapeaux tricolores; sur son front était posé un écritau portant ces mots provoquateurs : « Ceux qui m'aiment me mangeront. « La victime s'arrêta au seuil de la maison commune. Ceux qui l'avaient suivie en foule y entrèrent et déposèrent dans l'urne un vote intéressé.

A la fin du jour, le nom victorieux du citoyen Derambet était proclamé; le cidre et le poiré coulaient à flots, des quartiers de viande crépitaient sur le brasier et les amis du nouveau conseiller satisfaisaient avidement cet amour du veau qui les avait égarés au point de leur faire vendre leurs suffrages.

Une protestation a été faite contre cette élection.

— Le numéro du *Journal des Chasseurs* qui vient de paraître contient le récit suivant, dont nous lui laissons la responsabilité.

Le 21 février dernier, je suis allé faire une partie de plaisir dans les bois de Chaigny (canton d'Is-sur-Tille). J'avais fait faire le bois par un garde qui m'avait remis un sanglier d'environ trois cents livres. J'avais avec moi quatre compagnons de chasse et quatre chiens seulement; nous nous portâmes, et immédiatement je fis découpler sur le pied.

« L'animal fut lancé presque aussitôt avec vigueur; je suivis la chasse pendant peut-être deux heures; mais comme il faisait beaucoup de vent, les autres tireurs ne tardèrent pas à le perdre. Mon sanglier, fatigué, finit par faire tête. J'arrive, je lui envoie une balle dans la hure; il reprend sa course comme de plus belle, et me voilà bien étonné, une heure après, de le voir quitter le bois pour entrer tout droit dans le village de Diénay.

« Arrivé là, il pénètre dans une cour dont les habitants, assez surpris de sa visite, le reçoivent à grands coups de bâton. Peu flatté de cette réception, il s'empresse de ressortir, gagne la rivière, où il se jette, ainsi que les chiens, et alors, suivant le fil de l'eau, en nageur habile et expérimenté, le voilà donnant des leçons de natation à la meute acharnée qui le poursuit.

« Lorsqu'il voyait les chiens d'un côté, mon gaillard passait de l'autre, et *vice-versâ*. Il fit ce manège pendant une grande heure, moi à pied, le suivant toujours des yeux à trois cents pas de distance. Mais que rencontre le compère au bout de la rivière? La petite ville d'Is-sur-Tille, où il entre comme s'il se rembuchait au bois, mes chiens le chassant dans le milieu de la ville comme s'ils chassaient en pleine forêt. Je laisse à juger la satisfaction indicible qu'éprouvait en ce moment mon amour-propre de chasseur.

« Arrivé dans le centre d'Is-sur-Tille, le sanglier se jette dans une cour, puis pénètre tête basse dans la boutique d'un maréchal dont il culbute les outils et l'enclume; le maréchal se sauve en criant comme un beau diable : *Un cochon enragé! un cochon enragé!* Tout le monde se rassemble et arrive; celui-ci avec une pioche, un autre brandit un marteau ou une hache, et alors s'engage un combat sanglant entre les assiégeants et l'assiégé.

« Chargé par la foule, le sanglier charge à son tour, déchire quantité de fonds de culottes, renverse une quinzaine de personnes, blesse plusieurs individus, dont un nommé Chambellan très-grièvement, puis passe par une fenêtre, prend un escalier et monte jusque dans un grenier, où il est enfin achevé au grand enchantement de tous les habitants de la ville.

« Il a été fort heureux pour nous et pour nos chiens d'avoir eu affaire, dans cette circonstance, à un gros sanglier miré, par conséquent mal armé et bien moins dangereux qu'un ragot. »

— On lit dans le *Proggès de l'Aube* du 3 :

« Hier, vers huit heures du soir, un aérolithe est tombé dans les environs de Troyes. Il s'est produit sous l'aspect d'une étoile filante de grande dimension, laissant après lui une trainée lumineuse semblable à celle d'une fusée. Cet aérolithe, se dirigeant du nord au sud, a jeté une lumière bleuâtre d'un ton assez vif pendant l'espace de quelques secondes. »

Le *Progrès* n'oublie qu'un point : c'est de nous dire s'il a vu l'aérolithe à terre.

— Dans un petit bourg de l'arrondissement d'Hazebrouck (nord), deux dames usèrent de leur influence pour travailler chaudement les élections municipales. Cette force de caractère, cette mâle activité ne fut pas perdue pour elles, un grand nombre d'électeurs jugeant que les rênes de l'administration ne pouvaient être confiées à des mains plus dignes voulurent décorer du titre de conseillères ces deux héroïnes qui, *mieux que les hommes*, avaient prouvé qu'elles avaient à cœur le bien-être de la commune et qu'elles voulaient une représentation vraie des intérêts de la localité. Reste à savoir maintenant si l'Assemblée nationale ratifiera les votes des électeurs, elle qui n'a pas jugé convenable de laisser aux femmes l'entrée des clubs.

Le département de Saône-et-Loire continue a être ravagé par des incendies qu'il est malheureusement impossible d'attribuer à une autre cause que la malveillance.

Les paysans sont exaspérés. Tout individu étranger au pays leur est suspect. Il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne soient l'objet de leurs soupçons, et à la circulation desquelles ils ne s'opposent.

— Il paraît certain que le gouvernement a résolu de proclamer une amnistie générale, aussitôt après le vote de la constitution.

— On lit dans le *Censeur* de Lyon :

« La commune de Pelussin, près Saint-Etienne, a été témoin d'une bataille digne du moyen-âge. C'est la guerre du lutrin avec des proportions épiques.

» Pelussin avait une vieille église, qui date, dit-on, du 13e siècle; elle parut trop petite à un certain nombre d'habitans. Une autre église plus vaste fut élevée dans le hameau de Virieux, dépendant de Pelussin; de là, rivalité entre les habitants du bourg même de Pelussin, qui tenaient à leur vieille église, et les habitans du hameau de Virieux.

» Vendredi, l'autorité militaire a été requise afin de protéger le transport du mobilier ecclé-

---

M. Ricard se propose de publier prochainement les observations phrénologiques et physiognomoniques qu'il a faites sur le crâne et sur le *facies* d'Abd-el-Kader.

Au moment où M. Lassaigne se disposait à sortir du château, la somnambule demanda s'il lui serait permis, à elle, de voir les dames arabes. Abd-el-Kader répondit affirmativement, avec une galanterie presque française. Lui-même accompagna la somnambule jusque dans la chambre des femmes qui accueillirent fort bien leur visiteuse. La femme légitime de l'émir, couverte de joyaux, de médailles et de chapelets, s'empressa d'offrir à la somnambule des gâteaux frais, à l'instar de ceux du désert; c'est une pâte cuite, ayant la forme et le volume de nos macarons, mais d'un goût peu délicat. La visite fut de courte durée, malgré les sollicitations mimiques des africaines, qui paraissaient désirer qu'elle se prolongeât.

X...

THÉATRE DE BAGNÈRES.

La troupe de M. Hermant a donné cette semaine deux représentations qui ont été très suivies. La première se composait de *La Grande Dame*, un ouvrage très intéressant de M. Bayard, dont le principal rôle a été joué avec beaucoup d'âme, d'énergie, de sensibilité par Mlle Fargueil. Cette actrice nous a souvent rappelé Mme Volmys dans le rôle bien tracé de la grande dame, et qui n'a que le tort d'être encadré dans une action trop mélo-dramatique, surtout au dénouement. Dans *Gentil-Bernard*, Mlle Fargueil porte l'habit masculin avec infiniment de grâce et de désinvolture. Nous regrettons, toutefois, que l'on n'ait joué que deux actes de ce charmant ouvrage. Nous concevons ces sortes de représentations à Paris, après un succès de vogue, alors que tout le monde connaît la pièce. En province, les *fragments* sont des énigmes pour la plupart des spectateurs, et beaucoup d'habitans de Bagnères voudraient sans doute connaître le *mot* de Gentil-Bernard. Nous espérons que M. Hermant le leur dira, en jouant la pièce toute entière.

Jeudi, le spectacle se composait de deux jolies pièces et d'une rapsodie. Les deux jolies pièces sont : *Tiridate* et *Le Bouffe et le Tailleur*. *Tiridate* a été visiblement inspirée par *Shakespeare amoureux*, comédie en un acte, que M. Alexandre Duval composa tout exprès pour Talma. Mais *Tiridate* vaut mieux que son modèle; c'est une pièce finiment intriguée, et dialoguée avec autant d'esprit que de bon goût. Mlle Fargueil a fort bien compris le double rôle de la tragédienne Dumesnil. Elle en a fort habilement nuancé la partie comique et la partie tragique. L'acteur qui remplissait le rôle de l'huissier ne savait pas suffisamment son rôle, et il en est résulté que le souffleur a été obligé de le suppléer. Si nous ne parlons pas d'*Une Femme sous le Scellé*, c'est que nous ne pouvons nous occuper des pièces de tréteaux.

Mlle Fargueil ne nous a pas aussi complètement satisfait dans *Le Bouffe et le Tailleur* que dans *Tiridate*. Le rôle de *Célestine* a été composé pour une cantatrice, et Mme Damoreau n'a pas dédaigné de le jouer lors de ses débuts à l'Opéra-Comique. Mais Mme Damoreau y intercalait des cavatines italiennes qu'elle chantait à ravir. Mlle Fargueil chante peu, et il n'y a point de physionomie particulière à donner à la fille du mélomane *Barbeau*. Gellaz a joué avec aisance et esprit le rôle de maître de musique, et il l'a, en outre, fort convenablement chanté. Florentin n'a point donné une figure assez niaise à *Bénini*. Quant au père Fargueil, il a joué avec verve et rondeur le rôle de *Barbeau*, et il nous a souvent rappelé les excellentes soirées qu'il nous a fait passer naguère à l'Opéra-Comique, à la Porte-St-Martin et aux Variétés.

La troupe de M. Hermant est allé donner quelques représentations à Auch. Elle nous reviendra jeudi, et fera sa rentrée par *Satan, ou le Diable à Paris*.

—

*** Le grand concert de Schuloff aura lieu aujourd'hui, dimanche, 10 septembre, dans les salons du Casino. La composition en est magnifique. Nous en avons publié le programme dans notre dernier numéro. Le prix d'admission est de trois francs.